

REGLEMENT

Le vide-greniers est ouvert aux exposants particuliers, non professionnels de la vente.

- Réglementation préfectorale : « vous êtes autorisé à participer à 2 vide-greniers par an » :
- L'article L. 310-2 du code de commerce, précise, entre autres, qu'un participant à un vide-greniers doit "vendre exclusivement des objets personnels et usagés".
 - La vente de denrées alimentaires, plats préparés et tout type de nourriture est strictement interdite.

Le tarif de mise à disposition d'un espace de base de 3 mètres linéaires est de 10,00 € (réduit à 8,00 € pour les adhérents de l'Association de Palente à jour de cotisation).
Un mètre supplémentaire coûte 2,00 € avec un maximum de 6 m en tout.

Les exposants s'engagent à emporter tous leurs invendus et à laisser les emplacements sans aucun débris.

Prévoir votre matériel pour poser les marchandises. Pensez au soleil ou à la pluie et aux protections nécessaires (parasol, bâches plastiques...).
Les conditions climatiques ne sont pas une cause de remboursement des frais d'inscription.

Toute inscription est définitive et vaut engagement de tenir le stand jusqu'à 17 h et de respecter la totalité des directives
L'ouverture du vide-greniers se fera le dimanche matin à 8 heures pour le public et à 6h30 pour les exposants. La fin de la vente se fera à 17 heures, l'Espace Condorcet devra être libre de toute occupation à 19 heures.

Les véhicules pourront s'approcher de l'Espace Condorcet pour le déchargement et le chargement. Ensuite les véhicules devront quitter la cour de l'ancienne école pour se garer le long du chemin de l'Ermilage, ou à proximité dans la zone industrielle de Palente.
Toute circulation de véhicule est strictement interdite dans l'espace du Vide-Greniers pendant les heures de la manifestation, de 8h00 à 17h00. Les exposants contrevenants seront responsables des incidents ou des accidents occasionnés. Leur responsabilité sera engagée.

INSCRIPTION : Dès maintenant vous pouvez vous inscrire en renvoyant à l'Association de Palente - 17, chemin de Palente à Besançon :

- le coupon de réservation
- la fiche-exposant avec liste succincte des objets en vente
- la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité valide
- votre paiement à l'ordre de l'Association de Palente.

La clôture des inscriptions se fera le **11/06/2025** en fonction des emplacements disponibles.

A cette date, la liste des participants sera remise à la Préfecture.

Le vide-greniers se déroule uniquement sur les cours de l'école Condorcet, seul espace concerné par l'autorisation municipale.